

À propos de la division des droits civils et de la confiance du public

Le procureur général Matt Denn a créé le bureau des droits civils et de la confiance du public en janvier 2015 afin de fournir une puissance juridique pour veiller à ce que ces questions importantes soient abordées et pour offrir un point de contact aux membres du public.

Le procureur général Denn a chargé le nouveau bureau de protéger les droits individuels et les libertés des habitants du Delaware, d'appliquer les lois destinées à garantir la confiance des citoyens dans le gouvernement et de mener des enquêtes dans les cas où les autres responsabilités du département de la justice pourraient donner l'impression d'un conflit d'intérêts. En 2020, le procureur général Kathy Jennings a plaidé avec succès en faveur d'une législation visant à élever le bureau au rang de division permanente des droits civils et de la confiance du public.

La division peut être contactée par courriel à l'adresse publictrust@delaware.gov ou par téléphone au (302) 577-5400.

Les habitants du Delaware qui souhaitent déposer une plainte auprès de la division **DOIVENT** remplir le formulaire de plainte et y inclure toutes les informations pertinentes et les coordonnées. Le formulaire de plainte sera automatiquement envoyé à la division des droits civils et de la confiance du public. Veuillez noter que la division des droits civils et de la confiance du public ne peut pas fournir de conseils juridiques individuels et que, dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un avocat privé.

Les quatre principaux domaines de responsabilité de la division sont :

- Application des lois du Delaware protégeant les droits et libertés individuels des habitants du Delaware, y compris, mais sans s'y limiter, les droits garantis par les constitutions du Delaware et des États-Unis, les lois du Delaware sur l'hébergement public, les lois sur la discrimination en matière de logement, les lois sur la discrimination en matière d'emploi et les lois protégeant les droits des enfants en matière d'éducation et les droits des habitants du Delaware souffrant d'un handicap.
- Application des lois destinées à garantir la confiance des citoyens dans le gouvernement, y compris les lois électorales, les lois régissant l'utilisation des fonds publics et les lois régissant la conduite des employés et des fonctionnaires publics. Dans ces domaines, la division travaillera en collaboration avec le commissaire aux élections, la commission pour l'intégrité publique et l'auditeur de l'État.
- Les enquêtes dans lesquelles les autres responsabilités du département de la Justice pourraient donner l'impression d'un conflit, telles que les enquêtes sur le recours à la force par les forces de l'ordre et les enquêtes sur les décès ou les quasi-décès d'enfants sous la supervision de l'État.
- Enquête sur les fusillades impliquant des agents des forces de l'ordre. Les enquêtes déterminent si le recours à la force par un agent des services répressifs constitue un acte criminel. Les enquêtes ne permettent pas d'établir ou d'appliquer les politiques internes de la police concernant le bon usage de la force par les agents chargés de

l'application de la loi. Les forces de l'ordre sont chargées d'établir et d'appliquer des lignes directrices concernant le recours à la force par leurs agents et de déterminer si les actions d'un agent étaient conformes à ces lignes directrices dans une affaire donnée. [Voir les rapports disponibles.](#)

[Consulter la section foire aux questions](#)

[Déposer une plainte](#)

Avant de déposer une plainte, veuillez lire attentivement cette [foire aux questions](#) afin de vous assurer que votre plainte relève de la compétence de la division des droits civils et de la confiance du public. Les habitants du Delaware qui souhaitent déposer une plainte auprès de la division DOIVENT REMPLIR [ce formulaire de plainte](#) et y inclure toutes les informations pertinentes ainsi que leurs coordonnées. Le formulaire de plainte sera automatiquement envoyé à la division des droits civils et de la confiance du public.

*** Veuillez noter que la division des droits civils et de la confiance publique ne peut fournir de conseils juridiques individuels et que, dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un avocat privé. ***

[Que se passe-t-il lorsqu'une plainte est déposée ?](#)

Une fois que vous aurez déposé une plainte, vous recevrez un courriel d'un membre de la division des droits civils et de la confiance du public accusant réception du formulaire de plainte. Votre plainte sera examinée et évaluée par nos avocats afin de déterminer s'il existe une base suffisante pour que le procureur général prenne des mesures.

Nous examinerons l'affaire aussi rapidement que possible ; cependant, sachez que les plaignants ne sont pas informés de l'évolution de leur plainte ou de son statut, car cela pourrait interférer avec la procédure d'application de la loi. Afin de résoudre votre plainte, nous pouvons également envoyer une copie de votre lettre à la personne, à l'agence ou à la municipalité dont vous vous plaignez.

Veuillez noter qu'en déposant une plainte auprès de cette division, vous n'avez PAS engagé de procès ou de procédure, et que cette division n'a pas non plus engagé de procès ou de procédure en votre nom. La division ne peut pas fournir de conseils juridiques

individuels et, dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à un avocat privé. L'association du barreau de l'État du Delaware peut vous fournir des références.

Un membre de la division des droits civils et de la confiance du public vous contactera une fois que notre examen sera terminé et qu'une décision sur la marche à suivre appropriée aura été prise.

Programme d'innocence réelle

Le programme d'innocence réelle du département de la justice du Delaware est conçu pour s'assurer que le DOJ est informé et prend des mesures correctives à l'égard des personnes qui sont incarcérées alors que des preuves empiriques établissent leur innocence. Dans le cadre de son engagement à rendre la justice, le DOJ veille à ce que les personnes qui ne sont pas coupables d'un délit ne subissent pas de sanctions pénales.

Le programme d'innocence réelle du DOJ n'est pas conçu pour remplacer les procédures existantes dans le Delaware, telles que la procédure de clémence établie par la constitution par l'intermédiaire de la Commission des grâces.

[En savoir plus](#)

Ressources utiles

Si vous souhaitez contacter la division des droits civils et de la confiance du public et que vous ne déposez pas de plainte, veuillez envoyer un courriel à PublicTrust@delaware.gov ou appeler le (302) 577-5400